

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°74-216 du 23 août 1974

rapportant le décret N°74-46 du 22 février 1974 portant nomination du Directeur Provincial de la Santé Publique et des Affaires Sociales du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
  - VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
  - VU le décret N°74-46 du 22 février 1974, portant nomination du directeur Provincial de la Santé Publique et des Affaires Sociales du Borgou ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Est et demeure rapporté le décret N°74-46 du 22 février 1974 susvisé.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 août 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERLEKOU

Le Ministre de la Santé Publique  
et des Affaires Sociales,



Capitaine Issifou BOURAIMA

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MSPAS 2 autres ministères 10 DB 2 SGG 4 IAA-DCCT 2  
IGF-CNI-Gde Chanc. 3 DB-CF-DC-Solde 4 DGF 2 CNR 4 Trésor 4 DGP-DGAJL 4  
INSAE 2 Intéressé 1 DGSPAS 2 SPD 2 JORD 1